

## 1968 : Avant, pendant, après...

### Quelques repères historiques concernant l'activité du SNETP-CGT

Avant d'examiner les événements de 1968, il nous semble nécessaire de relater le contexte politique et social dans lequel ces événements se sont produits.

#### L'action revendicative 1963 - 1968

Le pouvoir gaulliste profitant des événements de l'OAS crée un tribunal d'exception « *la Cour de sûreté d'État* » et lance des ordres de réquisition des fonctionnaires en grève notamment à la RATP, l'aviation civile, la météo et à l'Education Nationale pour les agent-es de service ayant décidé un mouvement de grève à la fin 1962 (mot d'ordre reporté dans l'éducation suite à la réquisition).

Le S.N.E.T.P., le S.N.E.T.A.A., F.O. et la C.F.T.C. après des négociations infructueuses le 30 janvier 1962 appellent les personnels de service à la grève pour le 25 février 1963. Mouvement qualifié de « *magnifique* » par le syndicat. Le ministère annonce 80% de grévistes et les syndicats 98%<sup>1</sup>.

Pendant la même période les mineurs sont en grève sur des revendications salariales. De Gaulle signe l'ordre de réquisition. La C.G.T., la C.F.T.C., la F.E.N., l'UNEF appellent à un débrayage d'un quart d'heure pour le droit de grève, les mineurs durcissent leur position, le pouvoir gaulliste doit capituler<sup>2</sup>.

Les 22 et 23 avril 63, 95 à 100% des agent-es de service sont en grève à l'appel de leurs organisations syndicales<sup>3</sup>.

En mai les enseignant-es dans les CET décident de limiter leur maxima de service autoritairement pendant une semaine.

Le 31 juillet 1963 le pouvoir promulgue la « loi antigrève » qui institue un préavis de 5 jours francs dans la fonction publique, interdit les grèves tournantes, fixe les retraits sur salaire au 1/30<sup>ème</sup> par jour de grève même lorsque la grève est inférieure à la journée<sup>4</sup>.

Le 7 octobre l'action pour la réduction des horaires se poursuit dans les établissements à l'appel de tous les syndicats : refus des heures supplémentaires, et application des dédoublements prévus et non appliqués<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> « Le 25 février : les agents étaient au rendez-vous » par Michel Rolland. In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n°252 du 5 mars 1963

<sup>2</sup> « Le 35<sup>e</sup> jour » par Charles Ravaux. In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n ° 254 du 13 avril 1963.

<sup>3</sup> « Bravo des agents » par Charles Ravaux. In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n ° 255 du 29 avril 1963.

<sup>4</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n ° 258 du 23 septembre 1963.

<sup>5</sup> « Luttons pour l'allègement de nos maxima de service » par Pierre Vierge ; In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n ° 259 du 11 octobre 1963.

Le 6 novembre 1963 une grève dans la fonction publique est organisée à l'appel de toutes les fédérations de fonctionnaires notamment sur les salaires.

Le 17 et 18 février 1964 le S.N.E.T.P.- C.G.T. et le syndicat national des agents des établissements de l'Education nationale C.G.T. appellent à la grève pour le statut<sup>6</sup>, grève suivie par un nouvel arrêt du travail le 18 mars 64, puis des actions décentralisées le 18 juin.

Les 19 et 20 octobre 1964 est décidée une grève de 48 heures à l'appel des syndicats des CET<sup>7</sup>. La presse et la télévision « *ont retenu le pourcentage de 85 à 90 % de grévistes* »<sup>8</sup>. Le gouvernement recule, souligne Charles Ravaux qui met au bénéfice du mouvement la prise en compte des 5 années d'industrie dans le calcul de la retraite pour les P.T.A., l'annonce d'un plan d'urgence de construction de 25.000 places nouvelles dans les CET. « *Nous serons au rendez-vous des 25.000 places* » affirme Ravaux<sup>9</sup>.

Le 11 décembre 1964 nouvelle grève de 24 heures dans la fonction publique à laquelle le S.N.E.T.P. se joint<sup>10</sup>.

Le S.N.E.T.P. décide fin décembre de relancer l'action sur les maxima de service en encourageant les personnels à bloquer les sujets d'examens, à refuser d'assister aux commissions de choix de sujets...

Les 27 et 28 janvier 1965 grève à l'appel de tous les syndicats de la fonction publique et des trois confédérations qui encouragent vivement le secteur privé à l'action sur ses propres revendications<sup>11</sup>.

A la suite des grèves des 27 et 28 janvier, un communiqué intersyndical des organisations des CET annonce qu'elles ne s'associent pas aux formes d'actions décidées dans les lycées (blocage des notes à l'administration) « *car cela risque d'affaiblir la solidarité parents enseignants réalisée depuis de longs mois* »<sup>12</sup>.

Le 4 mars 1965 le S.N.E.T.P. organise une conférence de presse pour lancer une campagne publique pour la réalisation du plan d'urgence décidé par le gouvernement. Étaient présents à cette conférence de presse : l'Agence France Presse, l'Union Française d'Information, Paris - Normandie, France - Nouvelle, le Dauphiné Libéré, Paris Jour, Combat, le Progrès de Lyon, L'Humanité, La voix du Nord, Midi Libre, France Soir, La Vie Ouvrière, Le Nouvel Observateur, Sud Ouest<sup>13</sup>. Présence qui aujourd'hui fait « rêver ».

Les quatre syndicats des CET proposent le 21 avril au S.N.E.S. et S.N.E.T. d'agir en même temps pour la défense des conditions de travail.

---

<sup>6</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » spécial agents du 11 février 1964.

<sup>7</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 278 du 3 octobre 1964 et 279 du 10 octobre 1964.

<sup>8</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 280 du 24 octobre 1964

<sup>9</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 281 du 7 novembre 1964.

<sup>10</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 283 du 5 décembre 1964.

<sup>11</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 287 du 30 janvier 1965.

<sup>12</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 288 du 13 février 1965.

<sup>13</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 290 du 13 mars 1965.

Le 24 mai une nouvelle action de grève de 24 heures est décidée dans les CET à l'appel de l'intersyndicale.

Le gouvernement annonce des mesures concernant les maxima de service et les Maîtres Auxiliaires. Raymond Grossir<sup>14</sup>, Secrétaire National, souligne que les mesures concernant les maxima de service ne sont valables que pour les P.T.A. L'objectif est de faire trois catégories chez les P.T.A. Pour chacune de ces catégories les heures pratiques seraient affectées d'un coefficient qui conduit à des maxima différents entre les P.T.A. Le syndicat refuse cette proposition de l'administration. Concernant les MA, il s'agit de la mise en place de concours spéciaux pour les P.E.G. Bacheliers, pour les P.T.A. et les P.E.T.T. c'est la reconduction des concours spéciaux existant. Le syndicat demande l'ouverture de ces concours dès 65/66 et l'ouverture dans toutes les spécialités.

En octobre 1965 le S.N.E.T.P.-C.G.T., le S.N.E.T.A.A. et F.O. inaugurent les CET du plan d'urgence avec les journalistes et la population. C'est en définitive l'inauguration de terrains vagues car les établissements de Taverny et Drancy dans la région parisienne par exemple ne sont pas sortis de terre<sup>15</sup>.

Septembre décembre 1965 : la période est marquée par les élections présidentielles, période souvent peu propice au développement de l'action revendicative. C'est la première élection au suffrage universel direct du Président de la République. Charles Ravaux<sup>16</sup> exprime le sentiment des membres de la Commission administrative nationale : *« Notre commission administrative, à l'unanimité de ses membres élus, a donné son opinion sur les futures élections présidentielles. Elle s'est réjouie de l'accord réalisé aujourd'hui entre les partis démocratiques de gauche pour soutenir François Mitterrand. Elle a apprécié en particulier le rejet de toutes les exclusives au sein des forces de gauche et le fait que le candidat ait fait de la laïcité et de la priorité à l'Education Nationale une option fondamentale à son programme. Agissant ainsi notre syndicat et toute la C.G.T. ont fait preuve de constance et d'esprit de responsabilité. Certes, notre syndicat ne mène pas la campagne électorale. Chacun de ses membres est libre de ses actes de citoyens et il n'est pas dans le rôle du syndicat de donner des consignes de vote. Comme organisation sans parti, ouverte à tous, indépendante des partis politiques, des religions et de l'État, elle n'a pour souci que de défendre les intérêts de notre corporation... »*. L'article s'étonne que le congrès de la C.F.D.T., tout en ayant critiqué le régime gaulliste, n'ait pas pour autant pris position pour le vote à Gauche et se termine par cette phrase *« le syndicalisme de « mouvement » dont se réclame la C.F.D.T. prend ainsi une curieuse allure de marche à reculons »*

A la suite des élections qui voient de Gaulle élu au deuxième tour, Fouchet reste Ministre de l'Education Nationale et Habib Deloncle devient Secrétaire d'État à l'Education Nationale.

Au niveau des CET les syndicats entrent dans la période électorale des Commissions paritaires nationales et du Conseil de l'enseignement technique.

Le 17 mai 1966 l'ensemble des fonctionnaires et des personnels du secteur public et nationalisé sont appelés à une grève de 24 heures par la C.G.T. et C.F.D.T. Dans les CET un

---

<sup>14</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 295 du 19 juin 1965.

<sup>15</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » Novembre 1965 nouvelle série n°2.

<sup>16</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » Novembre 1965 nouvelle série n°2.

appel identique est réalisé par le S.N.E.T.A.A., le S.N.E.T.P. et la C.F.D.T. pour cette journée d'action<sup>17</sup>.

Le 9 juin une nouvelle journée nationale d'action organisée dans les académies rencontre un succès important et la participation des parents d'élèves et de certaines unions départementales de la C.G.T., de F.O. et de la C.F.D.T.

Le 26 septembre 1966 une grève de 24 heures se déroule dans les CET avec le soutien des Conseils de parents, du Bureau confédéral de la C.G.T., de la F.E.N.<sup>18</sup>

Le 6 décembre 1966 un meeting unitaire des fonctionnaires est organisé à Paris. Pour la première fois depuis la scission les dirigeants de la C.G.T., C.F.D.T., de F.O. et de la F.E.N. se retrouvent à la même tribune<sup>19</sup>.

Les maxima de service des P.E.G. et P.E.T.T. sont ramenés de 25 à 23 heures par une circulaire 66-402 du 28/11/66 B.O.E.N. n° 2 du 12/01/1967.

Le 1<sup>er</sup> février 1967 la C.G.T., la C.F.D.T. et la F.E.N. appellent à la grève. La presse syndicale annonce 250.000 manifestant-es sur Paris<sup>20</sup>.

En avril Alain Peyrefitte remplace Christian Fouchet au ministère de l'Éducation Nationale et le poste de Secrétaire d'État n'est plus pourvu.

Le 20 avril 1967 le S.N.E.T.P. propose aux autres organisations une action pour les personnels des ateliers.

Le 17 mai une grève interprofessionnelle est décidée par la C.G.T., F.O., la C.F.D.T. et la F.E.N. contre les pleins pouvoirs. Au soir du 17 mai Raymond Grossir, secrétaire national, déclare « *Le 17 mai consacre le divorce entre le pouvoir capitaliste et les millions de travailleurs décidés à dresser un barrage aux prétentions du régime, à défendre et à étendre leurs droits...* »

Les confédérations C.G.T. et C.F.D.T. décident une semaine d'action du 9 au 14 octobre 1967 pendant que les organisations syndicales des agent-es C.G.T., C.F.D.T. et Autonomes organisent une grève de 48 heures pour les 23 et 24 octobre 1967.

Dans ce climat revendicatif intense, le S.N.E.T.P. C.G.T. décide de reprendre l'offensive sur les revendications des personnels de CET<sup>21</sup>. « *Notre BN a décidé de proposer aux autres organisations la préparation d'un mouvement d'ampleur nationale de notre corporation pour soutenir et faire progresser des revendications essentielles pour les personnels et l'avenir des CET. Il ne s'agit pas de la part de notre organisation d'une idée*

---

<sup>17</sup> L'appel est identique et non commun à cause du fait que le S.N.E.T.A.A. tout comme le S.N.I. se refuse à tout contact avec la C.F.D.T. comme nous l'avons souligné ci-dessus. In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » Mai 1966 nouvelle série n°6

<sup>18</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » Septembre 1966 nouvelle série n°1

<sup>19</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » Janvier 1967 nouvelle série n°5.

<sup>20</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » Février 1967 nouvelle série n°6.

<sup>21</sup> « Le temps est venu » éditorial par Charles Ravaux. In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » Novembre 1967 nouvelle série n°13.

*subite qui aurait germé dans une tête chaude. Il ne s'agit pas non plus d'une action de routine et qui servirait d'exutoire au mécontentement.... Notre syndicat fera tout pour favoriser l'action commune et l'unité des organisations ; encore faut-il que l'unité ne serve pas de paravent derrière lequel se cacherait la volonté de ne rien faire. »*

Le 18 janvier 1968, trois organisations de la F.E.N. (le S.N.E.S., le S.N.E.P. et le S.N.E.T.A.A.) le S.N.E.T.P. C.G.T. et le S.G.E.N. C.F.D.T. des CET décident l'action commune sous forme d'une grève le 26 février pour la zone A et le 4 mars pour la zone B.

La presse annonce pour le 26 février 85% de grévistes dans le second degré, le secrétaire général du S.N.E.T.P. souligne : *« Enfin la lutte ne s'arrêtera pas début mars. Les organisations syndicales engagées dans la bataille ont affirmé leur résolution de frapper de nouveaux coups plus forts, si le pouvoir ne les entend pas l'offensive doit être poursuivie. Dès maintenant, prévoyons des prolongements. Le mécontentement et la volonté d'action des personnels doivent s'exprimer sur le plan général comme sur le plan particulier... »*<sup>22</sup>.

### **Remarques particulières sur cette multiplication des actions**

Lorsque l'on fait le bilan des actions tout au long de cette période, on est surpris du nombre d'entre elles, de l'unité qui a présidé à cette période, de l'imbrication entre les actions générales et les actions particulières. Ce bilan nous confirme que les événements qui vont suivre en 1968 n'arrivent pas comme d'aucuns l'ont prétendu dans un climat serein. Tout au contraire, le mécontentement est profond, la volonté d'en découdre est forte et le blocage permanent du pouvoir à toute revendication - qu'il s'agisse des revendications des mineurs en 1963 ou de celles des enseignant·es de CET - ne peut qu'exaspérer les salarié·es, même les plus modérés. De plus les mesures autoritaires comme la loi antigrevé, les réquisitions, le recours aux pleins pouvoirs, renforcent le malaise des ouvrier·es, employé·es, cadres, enseignant·es et étudiant·es contre lesquels le pouvoir utilise très souvent la répression policière.

La deuxième caractéristique c'est l'importance du débat sur la tactique des luttes qui se mènent dans l'organisation. Face à cette avalanche d'actions, ces débats vont bien évidemment prendre de l'ampleur lors des événements de mai juin 1968 mais aussi après.

Ainsi dès 1965, lors d'un conseil national du S.N.E.T.P., le secrétaire général souligne : *« Jamais nous n'avons reçu au bureau national tant de lettres au sujet tactique des luttes... Les camarades réfléchissent. Ils s'interrogent et hésitent. C'est un phénomène légitime et heureux qui ne doit provoquer aucune irritation. Ces camarades ont raison de poser les problèmes de l'efficacité des luttes. Ils veulent bien se battre mais ils veulent se battre de façon profitable. Ils veulent se battre avec économie. Je ne le leur reprocherai pas, car la lutte contre le pouvoir gaulliste sera une lutte longue et difficile. Ne pas penser ainsi serait sous-estimer la résistance et le machiavélisme du chef d'État. Il y aura encore des actions puissantes et encore des petites actions modestes avant que nous triomphions. »* C. Ravaux poursuit alors *« Ne pas penser que tout est possible et ne pas penser que rien n'est possible »*, et il ajoute *« Nous avons reçu quelques motions, quelques lettres préconisant d'aller jusqu'au bout soit en déclenchant une grève longue – voire illimitée- soit en poussant la grève administrative à sa conclusion : la grève des examens. Outre leur côté irréaliste et dangereux ces propositions relèvent d'avantage de l'acte de désespoir que du combat réfléchi*

---

<sup>22</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » février mars 1968 nouvelle série n°16.

*et efficace. Tout se passe comme si nous devions conduire la dernière action, celle de la dernière chance. Puisque nous devons mourir, mourons farouchement et superbement. La réalité est autre. Nous menons une bataille difficile certes, mais dans laquelle il est déraisonnable de se laisser acculer au désespoir. Nous devons la conduire avec patience avec le souci d'en faire chaque fois non pas une bataille d'avant-garde mais une bataille de masse avec le souci de l'économie car il nous faudra dix fois recommencer avec le souci d'avoir avec nous l'opinion publique et d'isoler le gouvernement... A l'autre pôle, certains camarades pensent que rien n'est possible tant que subsiste le régime gaulliste. Abattons le régime puis nous pourrions régler nos problèmes. Pour l'instant toute action revendicative ne sert à rien. Elle est inutile. Comme il est courant, les pôles opposés se rejoignent. Dans l'un ou l'autre cas on aboutit à ne rien faire. Pourtant il n'est pas vrai que les actions catégorielles ne rapportent rien. A chaque coup le pouvoir recule mais il le fait en le dissimulant au mieux. C'est une propagande qui a prise sur certains camarades. Remarquez-le. Au lendemain d'une grève, le Pouvoir ne cède jamais. Il laisse penser que ces actions sont sans importance, qu'elles ne détournent pas le régime de la ligne qu'il s'est tracé. Pourtant une semaine, un mois s'écoule et telle ou telle mesure qui semble prise spontanément hors des pressions est décidée. C'est la tactique du pouvoir. Il n'en demeure pas moins que toute mesure prise est due à l'action des travailleurs... »*

On voit au travers de cette citation, mais nous aurions pu en prendre d'autres issues des comptes rendus de congrès, que ces questions traversent le syndicat.

La troisième caractéristique ce sont les problèmes de société qui jusqu'alors n'étaient pas ou peu abordés dans l'organisation et qui commencent à émerger. Certes ils sont portés par une minorité mais ils sont là. Bien évidemment c'est dans le cadre de la préparation de la deuxième conférence des femmes de CET que nous retrouvons les exemples les plus marquants de cette évolution en marche. Ainsi, une responsable, Ginette Bernard-Pompignat, secrétaire régionale d'Alsace, au nom de sa région réclame un débat sur : « *Le droit au travail ; le droit à être déchargée des tâches ménagères, culinaires et de garde des enfants que son travail au dehors lui a appris à remettre en cause comme ne lui appartenant pas d'évidence ; le droit à s'éloigner des « fatalités naturelles » comme l'a fait l'être humain dans sa longue lutte d'émancipation à travers l'histoire ; le droit d'accéder à la connaissance scientifique et à l'utilisation des moyens de contraception ; le droit d'être éduquée sexuellement... »*. Et elle ajoute : « *Demander des mesures particulières c'est peut-être reconnaître la réalité mais c'est aussi l'accepter et faire du même coup que la société n'envisagera jamais les mesures plus coûteuses qui libéreraient vraiment les femmes et ôter du même coup tout élan révolutionnaire aux femmes au lieu de leur parler, de les libérer de l'asservissement des tâches domestiques, c'est les vouer à demander l'obtention d'un quart d'heure de travail au dehors en moins par jour et cela pour pouvoir préparer la soupe aux légumes plutôt qu'un potage maggi... Nous savons qu'en posant le problème de manière superficielle nous choquerons au moins une partie importante de l'électorat : les hommes car finalement chaque homme a son exploitée, de même que bien des Français avaient leur colonisé !... »*

Cette contribution fait réagir le syndicat qui fait intervenir sa responsable du travail en direction des femmes qui souligne dans un article intitulé « syndicalisme ou matriarcat » son opposition à la « diatribe » de Ginette Bernard-Pompignat.

Mais après la critique Monique Duseux la responsable du travail en direction des femmes propose par ailleurs dans sa contribution que la conférence se prononce pour la : « *Libération biologique : Pour l'abrogation de la loi de 1920 et son remplacement par une loi*

*progressiste instituant la généralisation du planning familial, l'éducation sexuelle des jeunes, la mise en vente des procédés contraceptifs les plus récents dans des formes telles qu'elles libèrent la femme mais ne deviennent pas une provocation à la débauche. Libération familiale : création de structures sociales : crèches, congé avec traitement... Libération sociale et intellectuelle : égalité civile dans toute acception du terme par l'accès possible de la femme à toutes les professions sans exception, grâce à une formation, élimination de la presse dite du cœur, procédé capitaliste d'intoxication de la femme et de rabaissement intellectuel ...Amélioration des conditions de travail des mères de famille : aménagement systématique des emplois du temps... Libération légale : prise en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques du fait que le salaire de la femme mariée est un revenu complémentaire du couple indispensable dans l'immense majorité des cas à son niveau de vie, en conséquence fixation d'un abattement à la base à un niveau tel que le salaire de la femme mariée ne soit pas considéré comme un cumul pénalisé, mais comme un effort du couple pour assurer un niveau de vie décent à la cellule familiale... »<sup>23</sup>*

Enfin nous voudrions préciser que malgré les résistances du pouvoir le syndicat engrange un certain nombre de succès que bien évidemment il a du mal à apprécier positivement (car ils sont jugés notoirement insuffisants) mais il doit néanmoins les mettre en lumière s'il veut pouvoir engager les personnels dans l'action. Ainsi publie-t-il<sup>24</sup> les succès remportés en 1964 : 4% d'augmentation des traitements, relèvement des indices de début de carrière du cadre A (10.000 AF par mois pour un P.E.G. au 1<sup>er</sup> échelon à Paris), suppression de l'abattement du 1/6 pour les retraites (pension complète au bout de 37 ans ½ au lieu de 45 ans), 25.000 places supplémentaires dans les CET, bonification pour les P.T.A. des 5 années d'industrie dans le calcul de la retraite. Ceux remportés en 1965 : 4% d'augmentation des traitements, circulaire incluant les 4 heures de préparation dans les maxima de service sans précision sur le lieu de cette préparation, abattement horaire de 1/24<sup>ème</sup> pour les P.T.A. enseignant dans les sections en deux ans, circulaire sur les attributions des surveillant-es généraux, revalorisation des charges administratives des directeur-trices. Pour 1966 : 3,5% d'augmentation des traitements, allègement de deux heures des horaires des P.E.G. et P.E.T.T., dans de nombreuses académies cours de préparation des concours de recrutement pour les MA... Enfin pour 1967 : 4,25% d'augmentation, parution du décret organisant le concours interne des MA, accès aux indices des P.E.T.T. pour les P.T.A. commerce.

### ***Les événements de 1968***

Comme nous l'avons rappelé, les actions pour la défense des intérêts des personnels sont très nombreuses à partir de l'année 1965. En février et mars 1968, par diverses vagues, les enseignant-es des CET sont massivement en grève, ce qui témoigne du fort mécontentement des personnels.

### **Les actions de mai juin 1968**

Dès le mois de mars, les Universités sont en ébullition. A Nanterre les locaux sont occupés ainsi qu'à la Sorbonne, pour ne prendre que ces deux exemples. Le 1<sup>er</sup> mai la manifestation parisienne à l'initiative de la C.G.T. est un succès. Comme le soulignera Claude Michel (responsable du secteur enseignement à la confédération), le Gouvernement plutôt que de négocier joue les « incendiaires » en faisant évacuer la Sorbonne par sa police le 3 mai.

---

<sup>23</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » Février 1967 nouvelle série n° 6

<sup>24</sup>In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » Numéro spécial rentrée 1967.

Le 6 mai le Bureau national du S.N.E.T.P. prend une position publique de soutien aux étudiant·es « *il condamne la répression policière ainsi que l'occupation de la Sorbonne, la fermeture de la faculté de Nanterre... exige la libération des étudiants arrêtés... souligne qu'il fait confiance aux étudiants pour la poursuite de leur lutte avec les professeurs et les organisations de la classe ouvrière* ».

Le 8 mai Charles Ravaux prend la parole lors d'un meeting à la Halle aux Vins au nom du syndicat et de la C.G.T. pour marquer la solidarité des ces organisations avec les étudiant·es et souligner que la C.G.T. était prête à rencontrer l'UNEF en vue d'une riposte commune des étudiant·es et des ouvrier·es. C'est un meeting très mouvementé.

Le 9 mai une délégation de la C.G.T. et de la C.F.D.T. conduite par Georges Séguy et Eugène Descamps rencontre l'U.N.E.F. Les deux centrales proposent l'organisation d'une manifestation nationale. L'U.N.E.F. réserve sa décision.

Le 10 mai les trois organisations s'accordent sur une manifestation devant avoir lieu le 14 mai. Le C.G.T. insiste pour que la manifestation ne porte pas uniquement sur l'amnistie mais aussi sur les revendications des salarié·es et des étudiant·es, à savoir la réforme démocratique de l'enseignement, l'emploi... Dans la nuit de violents incidents se déroulent dans le Quartier Latin.

Dès le matin du 11 mai, la C.G.T. propose aux autres organisations syndicales une grève générale pour le 13 mai. La C.F.D.T., la F.E.N. et l'U.N.E.F. donnent leur accord. Le S.N.E.T.P. dans un communiqué du 11 se déclare « *indigné par les nouvelles provocations policières appelle le personnel des CET à suspendre les cours immédiatement en présence de leurs élèves et exige du Ministre de l'Education Nationale l'abandon des sanctions et l'amnistie pour les étudiants condamnés, le retrait des forces policières, la réouverture des facultés* ».

Georges Pompidou, Premier Ministre annonce dans une déclaration télévisée la réouverture de la Sorbonne dès le 13 et souligne que les Cours d'appels pourront statuer sur les demandes de libération présentées par les étudiant·es condamnés. Le syndicat dès le dimanche 12 mai prend acte des déclarations du premier ministre mais constate que les problèmes fondamentaux de la réforme et des débouchés pour les étudiant·es restent au premier plan des préoccupations. Il confirme son mot d'ordre de grève pour le 13 mai.

Le 13 la manifestation dure plus de 6 heures, elle rassemble des centaines de milliers de participant·es, plusieurs millions de salarié·es sont en grève.

Les 14 et 15 mai, dans de nombreux CET les élèves décident la grève des cours et présentent à l'administration leurs revendications qui sont soutenues par le syndicat, à savoir : droit au métier, aménagement des effectifs, droit de discuter du régime scolaire, des revendications, des conseils de discipline...

Le 14 mai, dans un communiqué, le S.N.E.T.P. soutient publiquement les revendications des élèves et les appelle à une rencontre à la Bourse du Travail, le 16 mai à 16 heures. Ce meeting regroupe plus de 500 jeunes de la région parisienne.

Le 17 mai, le Conseil Syndical National du syndicat manifeste « *sa solidarité concrète aux étudiants en lutte et sa décision d'assumer ses responsabilités pour soutenir comme le doivent les syndicalistes et les éducateurs les jeunes des CET dans leur revendications spécifiques* »

Le 19 mai, le syndicat « *appelle les personnels des CET à déterminer dans chaque établissement, dès le 20 mai leur décision de cessation des cours sur la base de leurs revendications... Il invite par ailleurs les adhérents à rester dans les CET en contact avec leurs élèves dont un nombre important est en grève...* »

Le 20 mai devant le refus du Ministre de prendre en considération les revendications des enseignant-es des CET et de leurs élèves, le S.N.E.T.P. propose aux autres organisations des CET « *une extension du mouvement dans nos établissements* ».

Le 21 mai dans un communiqué le S.N.E.T.P. « *apprécie positivement la position de la F.E.N. d'engager enfin les enseignants dans l'action effective* » mais appelle les grévistes des CET à maintenir l'occupation des locaux sous la forme d'un comité de grève, contrairement à la décision de la F.E.N. qui demande la fermeture des établissements scolaires et appelle les jeunes et les enseignant-es à rester chez eux.

Le 22 mai, le Syndicat constate dans un communiqué « *la grève marche bien* »

Le 23 mai, le S.N.E.T.P. appelle le personnel et les jeunes à un meeting le 24 mai à la Bourse du Travail et ensuite à la Manifestation prévue par la C.G.T. de la « Bastille aux Grands boulevards ».

Le Meeting organisé par la F.E.N.- C.G.T. le 24 mai est un succès et ce sont « *7.000 manifestants qui derrière la banderole de la F.E.N.- C.G.T. rejoindront la manifestation de la C.G.T. place de la Bastille* ».

A compter du 24 la direction du S.N.E.T.P. agit pour éviter d'être écartée des négociations qui vont s'ouvrir soit à la Fonction Publique soit à l'Education Nationale, la F.E.N. autonome ne voyant pas d'un mauvais œil que la F.E.N. C.G.T. soit écartée des négociations.

Le 28 mai, le S.N.E.T.P. communique « *la grève engagée dans les CET depuis le 20 mai est solide. Tant sur le plan de la Fonction Publique que sur celui de l'Education Nationale, il entend obtenir des satisfactions réelles. Il a mis au point les revendications que sa délégation défendra avec la plus grande fermeté. Le S.N.E.T.P. est prêt à des négociations immédiates. Avec sa Fédération il entend participer à toutes les discussions générales portant sur l'Education Nationale et naturellement aux discussions plus spécialisées. Il appelle les personnels à soutenir ces propositions garantes de son intérêt et rappelle qu'il ne serait engagé que par des négociations auxquels il aurait entièrement participé.* »

Le 29 mai c'est une grande manifestation de la Batille à la gare Saint-Lazare organisée par la C.G.T. qui rassemble plusieurs centaines de milliers de manifestant-es. Manifestation qui est organisée « *pour le remplacement du pouvoir gaulliste par un gouvernement populaire* »

Le 30 mai « *le S.N.E.T.P. se prononce en faveur d'une déclaration commune des organisations participantes au dernier colloque du CNAL afin d'obtenir tous les engagements nécessaires d'un gouvernement de la gauche sur les problèmes primordiaux de l'Université nationale* ».

Le 30 mai à 16 heures, le Général de Gaulle décide de dissoudre l'Assemblée Nationale.

Le 31 mai le S.N.E.T.P. appelle : « *tout le personnel des CET à exiger à nouveau : l'ouverture immédiate des négociations générales et particulières concernant l'Education Nationale et les CET, le refus de négociations séparées à tous les niveaux de discussion* ». Il souligne : « *les exigences d'un pouvoir populaire et d'union démocratique a encore gagné du terrain dans le pays* », et constate : « *les millions de grévistes, ceux qui leur apportent leur appui, les paysans en lutte n'oublieront pas de sitôt la résistance féroce du pouvoir gaulliste, et l'attitude de chef de parti qu'a pris à nouveau le Président de la République. Ils veulent un gouvernement populaire et démocratique faisant droit à leurs revendications, à leurs aspirations, les respectant et leur garantissant les libertés. Nous avons confiance en eux. Ils sauront le manifester de manière éclatante dans les élections annoncées après l'abandon du plébiscite.* »

Le 1<sup>er</sup> juin le syndicat proteste contre les silences du gouvernement aux demandes réitérées de négociations et « *appelle au renforcement de l'unité pour que la grève demeure aussi solide.* »

Les 3 juin le syndicat, avec le S.G.E.N.-C.F.D.T. lors d'une audience à 10 heures au cabinet du Ministre, met en garde le Ministre contre la procédure envisagée d'une négociation séparée, souhaitée par la F.E.N. Négociation séparée qui aurait pour conséquence un prolongement du conflit. A 17 heures, le syndicat est informé qu'une négociation s'ouvrira le 4 juin à 9h30.

Le même jour, faisant le point sur les pourparlers avec la Fonction Publique, le S.N.E.T.P.-C.G.T. constate que les succès revendicatifs, sont déjà sans commune mesure avec ce qui a été arraché depuis dix ans, mais cela ne règle pas tout. « *Les solutions véritables et durables ne peuvent venir que d'un pouvoir démocratique et populaire installé avec l'appui de la majorité de notre peuple. Les élections imposées à de Gaulle nous donnent l'occasion de battre encore le pouvoir dans les conditions réelles du moment qui sont non pas celles de spéculations intellectuelles mais celles de la vie française telle qu'elle est* » souligne le syndicat.

La négociation commencée le 4 juin prendra fin le 5 juin à 06 h 15. La délégation de la F.E.N.-C.G.T. enregistre des mesures positives même si les problèmes de fonds demeurent. Elle décide de consulter les personnels sur les résultats enregistrés.

Le 6 juin dans la journée le « *S.N.E.T.P.-C.G.T. prend acte des réactions des personnels* ». Il constate que dans de « *très nombreux établissements les personnels ont décidé de maintenir la grève* ». S'appuyant sur cette volonté quasi unanime d'obtenir d'avantage, le syndicat intervient et obtient pour le lundi 10 une nouvelle négociation au niveau des CET pour tenter de régler une série de problèmes particuliers.

Le 6 juin la F.E.N. autonome donne l'ordre de reprise du travail.

Le 8 juin le communiqué intersyndical suivant est transmis à la presse : « *Compte tenu des résultats déjà enregistrés à la suite de la grève et des négociations et engagements à poursuivre les discussions, les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. des CET ainsi que les syndicats des agents de l'Education Nationale appartenant aux mêmes centrales appellent les personnels à décider de la reprise du travail pour le lundi 10 juin avec le souci de maintenir et de renforcer la cohésion des personnels et d'assurer le déroulement des examens dans les meilleures conditions possibles* »

### **Remarques particulières sur ces faits**

L'objet n'est pas ici d'analyser les « événements de mai 1968 » dans leur globalité mais uniquement de percevoir comment le SNETP s'est situé.

Nous avons volontairement, quasiment au jour le jour, donné les différentes prises de positions au niveau national du syndicat pendant toute cette période forte en événements mais très courte dans le temps. Période qui va marquer le mouvement syndical et l'enseignement pour de nombreuses années. De ces événements il ressort une grande préoccupation, notamment dans les premiers jours : la place des jeunes des CET, la défense de leurs revendications, préoccupation qui se concrétise par la suite par la création de la F.E.C.T. (Fédération des élèves des Collèges techniques). S'y ajoute une volonté de ne pas voir la F.E.N. autonome jouer la négociatrice en lieu et place des autres organisations syndicales notamment dans des secteurs où elle n'est pas l'unique représentante des personnels. Dans les derniers jours du conflit, tout particulièrement à partir du 29 mai, date de la manifestation de la C.G.T. de la Bastille à la gare St Lazare organisée pour faire pièce au rassemblement de Charléty du 27 mai organisé par l'U.N.E.F. et le P.S.U. avec la présence de la C.F.D.T. et de la F.E.N., rassemblement marqué par un anticlégalisme et un anticommunisme certains, l'on constate que le S.N.E.T.P.-C.G.T., à l'image de la Confédération, empiète progressivement sur le terrain politique. Le mot d'ordre est alors « *le remplacement du pouvoir gaulliste par un pouvoir populaire* », « *l'union sans exclusive des forces de gauche* ».

Après la dissolution de l'Assemblée Nationale c'est « *l'exigence d'un pouvoir populaire et d'union démocratique* » qui ne peut que triompher lors des élections décidées par de Gaulle. L'on sait ce qu'il en est advenu.

Mais on doit reconnaître qu'en même temps, la volonté d'enranger des succès est présente même si ceux-ci « *ne pourront jamais – pense-t-on à l'époque - être ceux qui pourraient être obtenus avec un gouvernement populaire* » !

### **Les succès revendicatifs engrangés en mai juin 1968**

Il est courant de considérer 1968, après 1936 et 1946 comme une date capitale des progrès sociaux imposés par la lutte des salariés.

#### ***Au plan général,***

Sans dresser une liste exhaustive des acquis, ceux-ci étant souvent engrangés dans les branches professionnelles, on peut en souligner quelques uns : une hausse du salaire minimum inter garanti de 35% à compter du 1<sup>er</sup> juin 1968 (37% dans la dernière zone d'abattement) et de 56 à 59% du salaire minimum dans l'agriculture, les salaires réels enregistrant une augmentation de 15 à 20% ; la durée du travail doit tendre aux 40 heures avec compensation

des ressources ; les conventions collectives sont révisées ; les droits syndicaux sont reconnus ou élargis (liberté de constitution de sections syndicales d'entreprise, protection des délégués syndicaux, crédits d'heures de fonction syndicale, local syndical dans l'entreprise, réunion mensuelle d'information, liberté d'affichage et collecte des cotisations, extension à la C.G.T. des subventions pour l'éducation syndicale qui depuis 1959 étaient versées uniquement à d'autres confédérations, annulation des sanctions, dans de nombreuses entreprises, retenues de salaires pour jours de grève annulés...).

### *Au niveau des CET*

Les négociations particulières ont conduit à une réduction des maxima de services pour la rentrée 1968 portés à 21 heures au lieu de 23 pour les P.E.G. et les P.E.T.T. Pour les P.T.A. un abattement de 1/12<sup>ème</sup> (part de l'enseignement théorique dans l'enseignement pratique), est obtenu ce qui conduit en service normal à 30 h ½, les 4 heures de préparation ne sont plus portées dans l'emploi du temps. Pour les Maîtres Auxiliaires : suppression de l'épreuve probatoire pour les concours internes, pour la 1<sup>ère</sup> session (en cours) mise aux concours de 50% des postes vacants dans les spécialités considérées à la rentrée 1967, pour la 2<sup>ème</sup> session toutes les spécialités seront mises au concours à concurrence de 50% des postes vacants à la rentrée 1968. Pour les spécialités à faible effectif c'est la totalité des postes vacants qui seront mis au concours. Suppression de l'épreuve écrite au C.A.E.C.E.T., amélioration du régime indemnitaire des stagiaires. Pour les Surveillant·es Généraux accès au grade de surveillant·es généraux des lycées sans limitation pour les surveillant·es généraux de CET titulaires d'une licence d'enseignement, dans la limite de 10% du corps des S.G. de lycées pour les autres. Pour les P.T.C.T. prévision du paiement des heures de technologie en heures supplémentaires. Pour les Directeur·trices demande au Ministère des finances d'une compensation indemnitaire lorsque le poste est non logé, dotation en personnel d'exécution et de surveillance en conformité avec les normes du second degré, désannexion des CET dont les locaux sont séparés des lycées, attribution de budgets et crédits de fonctionnement spécifiques...

A cela s'ajoute le fait qu'à compter de la rentrée 1968 les seuils de dédoublement dans les sections de CET sont portés à 35 élèves et non plus à 40. Un collectif budgétaire permettant la création de 15.000 postes est proposé par le gouvernement au parlement pour répondre aux besoins de diminution des maxima de service des professeur·es de CET et les P.T.A. de lycée technique, et la limitation des effectifs dans les classes.

En matière de droits syndicaux les congés pour éducation syndicale avec traitement sont reconnus dans l'Education Nationale comme dans le reste de la Fonction Publique, la garantie du libre exercice des droits syndicaux est reconnue dans l'Education Nationale.

L'ensemble de ces acquis est amélioré par les négociations particulières au cours du mois de juillet 1968. Ainsi les maxima de P.E.G. et P.E.T.T. sont des maxima de service non pas d'enseignement comme pour les autres catégories d'enseignants du second degré, les heures supplémentaires ne sont pas obligatoires. Pour les P.T.C.T. les maxima sont portés de fait à 36 heures, diminués de 2 heures lorsque le P.T.C.T. exerce dans un établissement comportant au moins 10 P.T.A. et P.T.C.A. Pour les P.T.A. et P.T.C.A., une circulaire du 11 septembre 1968 précise les heures devant être décomptées doubles à savoir : la technologie générale et de spécialité, les essais et mesures effectuées en laboratoire et l'élaboration des schémas, le traçage, la coupe, l'analyse de fabrication et l'organisation industrielle de travail. De plus chaque heure d'atelier est comptée non pour une heure mais pour les 13/12 d'une

heure. Pour les Maîtres Auxiliaires les concours internes se résument en une seule épreuve : présentation d'une leçon devant élèves suivie d'un entretien avec le jury.

### *Au niveau du budget*

Les conséquences des événements de 1968 se trouvent confirmées dans le collectif budgétaire 1968 et dans le budget 1969, notamment au niveau des créations d'emplois.

	<b>Budget 1968</b>	<b>Acquis mai 1968</b>	<b>Total 1968</b>	<b>Budget 1969</b>	<b>Total 68/69</b>
<b>Directeurs</b>	20		20	30	50
<b>Sur. généraux</b>	75		75	80	155
<b>Chefs de travaux</b>	40		40	0	40
<b>Chefs d'ateliers</b>	45		45	90	135
<b>P.E.G.</b>	475	800	1.275	710	1.985
<b>P.E.T.T.</b>	650	700	1.350	880	2.230
<b>P.T.A.</b>	640	500	1.140	990	2.130
<b>Total</b>	1.945	2.000	3.945	2.780	6.725

### **Le pouvoir tente de remettre en cause les acquis**

Par ailleurs les besoins sont loin d'être satisfaits, il reste toujours un grand nombre de jeunes qui ne peuvent être accueillis dans l'enseignement technique et qui sortent du système éducatif sans formation professionnelle. Edgar Faure nouveau Ministre de l'Education Nationale prévoit un plan d'urgence pour la création de 72 nouveaux établissements, le syndicat pense qu'il en manque 500. Le syndicat s'engage dans un nouveau processus d'action qui se concrétise en un appel à la participation des personnels à la journée interprofessionnelle d'actions et de manifestations décidée par la C.G.T. pour le 12 février afin de préparer le rendez vous social de mars prévu dans le relevé de conclusions de Grenelle.

Les quatre syndicats des CET appellent le personnel à faire du 13 mars 1969 une journée nationale d'action dont l'objectif est de contraindre le gouvernement à appliquer les engagements de 68 notamment au niveau de la formation des maîtres, des formations dispensées dans les CET. Nous devons noter que cet appel signé des 4 syndicats des CET tranche avec le passé puisque notamment le S.N.E.T.A.A. accepte de signer un texte avec le S.G.E.N.-C.F.D.T. qu'il refusait de rencontrer depuis 5 ans. Par ailleurs le S.N.E.T.A.A. qui avait soutenu l'idée des collèges de second cycle, accepte dans ce texte la conception des CET tel que le S.N.E.T.P.-C.G.T. en avait défini le contour lors de son congrès du Havre en avril 1968. Conception sur laquelle il s'était appuyé lors des réunions de la commission de la rénovation pédagogique<sup>25</sup> à savoir : la suppression des Sections d'Education Professionnelle et leur remplacement par des classes préparatoires et préprofessionnelles placées dans les

<sup>25</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 122 Octobre 1968

CET, création d'une classe d'adaptation à un premier emploi après le BEP, et d'une classe de raccordement à l'enseignement long.

En examinant plus en détail sur les revendications des années qui suivirent, nous constaterions que beaucoup d'acquis sont nés des luttes de 68 même s'il a été nécessaire d'en conduire de nouvelles pour les voir aboutir. Trois exemples marquants (mais nous pourrions en prendre bien d'autres) dans notre secteur : les accords interprofessionnels sur la formation continue de 1970, comme les lois de 71 sont en prolongement direct du relevé de conclusion de Grenelle, la place des CET dans le second cycle du second degré est issue des négociations sur les changements des structures dans les CET modifiant profondément la réforme Fouchet-Capelle, l'ouverture enfin de toutes les options de formation en Lycée professionnel aux jeunes filles.

### **La bataille des idées s'intensifie**

Face à la dureté du combat idéologique, et certainement à une conception étriquée de la démocratie syndicale, à une vision réductrice des évolutions de la société, les militantes et les militants sont confrontés à une attitude nouvelle de contestation à l'intérieur du syndicat et dans la conduite des luttes. Le dogme de la classe ouvrière, comme avant-garde révolutionnaire, vacille sur ses certitudes. Une partie de la jeunesse conteste le leadership du Parti Communiste et des formes d'organisation de la C.G.T. comme il conteste à l'époque l'étouffante chape de plomb du gaullisme. Nombreuses sont les femmes qui entendent assumer pleinement leur rôle de citoyennes dans la société, la famille et au travail et qui agissent pour qu'il en soit définitivement ainsi, bousculant sur leur passage aussi bien les tenants de la Morale avec un grand M, que ceux qui refusent l'évolution de la société parce que ce n'est pas eux qui l'ont programmée. Les cadres et agent-es de maîtrise prennent conscience de leur place dans le processus de production et se rapprochent des autres salarié-es. Les enseignant-es ont pour certains d'entre elles-eux beaucoup de mal à appréhender la transformation des comportements de leurs élèves et pourtant « *une forme ancienne des rapports maître élèves est en train de mourir* »<sup>26</sup>.

Cette réalité très diverse, bouleverse les rapports intergénérationnels, souvent mal comprise par de nombreux militant-s se considérant comme personnellement attaqués, mis en cause par tous ceux-elles qui quelques fois ne font que s'interroger, conduit à des ruptures qui prennent des « *parures idéologiques* ». Ainsi ceux qui contesteront seront catalogués de « Gauchistes » et combattus comme tels et/ou de « Réformistes », son pendant.

Toutes ces conceptions nouvelles de la vie sociale, du vivre ensemble, des rapports élèves/enseignant-es, des rapports femmes/hommes, femmes et société, femmes et travail, des rapports des cadres/ouvrier-es, des technicien-nés/cadres, des citoyen-es et du politique, des rapports du-de la syndiqué-e aux syndicats, des conceptions du travail... sont certainement les acquis sur le plan humain les plus importants issus des luttes de mai-juin 1968. Ils n'ont pas toujours été perçus pleinement, et pourtant quels bouleversements !

Le 14 décembre 2017

---

<sup>26</sup> In, « Le Travailleur de l'Enseignement Technique » n° 132 Mars 1969

G. MONTANT